

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 OCTOBRE 2009

L'an deux mil neuf, le lundi 26 octobre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 octobre 2009, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves ARCHAMBAUD, Maire.

Présents : Y. ARCHAMBAUD, P. BARTHOU, S. BLANCHARD, H. BOISSON, V. FRÉDÉRIC, S. GENAUDEAU, ; P. GENEAU, C. GOUIN, B. GUILLET, M. LAURAINNE et S. LAVILLE.

Secrétaire de séance : Sylvie LAVILLE

Le procès-verbal de la réunion du 13 août 2009 est adopté à l'unanimité.

TARIF DES CONCESSIONS DE CIMETIÈRE

Afin d'harmoniser le tarif des concessions de cimetière avec les communes avoisinantes, il est décidé de modifier le prix, la surface ainsi que la durée de détention à compter du caractère exécutoire de la présente délibération.

La concession perpétuelle disparaît et est remplacée par des concessions à durée limitée : 30 ou 50 ans.

La taille d'une concession sera :

- pour une place de 3 m x 1,20 m
- pour deux places côte à côte de 3 m x 2,40 m.

Le prix de la concession simple est de 60 € pour 30 ans et de 80 € pour 50 ans.

Le prix de la concession double est de 120 € pour 30 ans et de 160 € pour 50 ans.

Une concession de 0,80 m x 0,80 m, pour un dépôt d'urne enterrée, sera de 50 € pour 30 ans et 100 € pour 50 ans.

Ces montants s'entendent hors frais d'enregistrement.

Le conseil approuve ces propositions à l'unanimité.

LOTISSEMENT : PRIX DU m²

Conformément à la délibération du 13 août 2009, le projet de l'extension du lotissement a été présenté avec 4 parcelles et une aire de jeux. La bordure arborée côté Sud sera réduite à 3,50 m de large au lieu de 5 permettant la construction d'une voirie à double sens de 4,50 m de large.

Le prix du m² est fixé à 23 €.

BRANCHEMENT EDF (ETDE)

Dans le cadre du branchement électrique de la nouvelle construction rue des Jardins Fleuris, il est proposé de passer un fourreau supplémentaire dans l'attente d'un futur branchement d'éclairage public. Le montant du devis s'élève à 448,39 € TTC.

Le conseil adopte cette décision à l'unanimité.

BON D'ACHAT DE VÉGÉTAUX

Lors du concours des "Villages fleuris", la commune s'est vue décerner le diplôme du 3^{ème} prix de la 1^{ère} catégorie. La récompense consiste en un bon d'achat de végétaux de 110 € à prendre à la pépinière SPECIPROD de Tonnay-Boutonne.

MISE EN RÉSEAU DU BUREAU DU MAIRE

Le conseil décide, à l'unanimité, de contacter ORANGE pour modifier les contrats Internet et téléphone/fax avec commande d'une live box dont le numéro de téléphone sera dédié au fax.

PRÉSENTATION DU SITE INTERNET

Suite à la création du site par Jean-Pierre DESAPHIS, celui-ci a présenté au conseil, en direct, les caractéristiques du site ainsi que les conditions de mises à jour futures. Le conseil décide, à l'unanimité, l'achat du site pour le prix de 800 € ainsi que le financement du nom de domaine et de l'hébergement (environ 30 € TTC par an).

La consultation peut se faire sur : <http://st-seurin-de-palenne.fr/>

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

VOIRIE : le Syndicat de la Voirie a effectué tous les travaux prévus. Nous avons évoqué lors d'une précédente séance la fermeture, l'hiver, du chemin de Port Barreau, mais la législation nous interdit de le faire s'agissant d'une voie communale.

ASSAINISSEMENT : La 1^{ère} tranche et la station sont opérationnelles. Les riverains concernés peuvent se raccorder au réseau. La prochaine réunion concernant le poste de relèvement route de Montils est prévue le jeudi 26 novembre. La reprise des travaux de la dernière tranche est prévue en février 2010.

FOSSÉ BAS DU VILLAGE

Le fossé a été nettoyé dans son ensemble jusqu'à la Seugne pour un coût d'environ 500 € TTC.

INDEMNITÉ D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITÉ

Suite aux diverses tâches engendrées par la dissolution de l'Association Foncière, le conseil municipal décide à l'unanimité d'octroyer à la secrétaire l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) pour le grade d'Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe en référence au décret n° 2002-61 et à l'arrêté du 14 janvier 2002. Elle fera l'objet d'un versement en décembre 2009.

Le coefficient multiplicateur est fixé à 2 d'un montant brut de 472,34 €, au prorata du temps de travail (8/35^{ème}).

Un arrêté sera pris nominativement pour la bénéficiaire.

QUESTIONS DIVERSES

- Le maire fait part du bon travail de la secrétaire suite au contrôle de l'URSSAF sur l'année 2007 où il n'a été constaté aucune irrégularité.
- Compost : la CDCHS nous a informé de la reprise des réunions en mars 2010.
- Tour cycliste du Canton 2010 : l'APOGÉ propose un départ éventuel de St Seurin de Palenne.
- Les élections régionales auront lieu les 14 et 21 mars 2010.
- Le logement communal sera vacant au 1^{er} février 2010 conformément au préavis reçu de Mr et Mme GENAUDEAU.
- Guirlandes de Noël : il est décidé de commander 6 décorations.
- Chiens errants : le conseil demande que les chiens qui se promènent librement dans le village soit enfermés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21 h 00.

Signatures :

Y. ARCHAMBAUD

V. FREDERIC

P. GENEAU

P. BARTHOU

S. BLANCHARD

H. BOISSON

S. GENAUDEAU

C. GOUIN

B. GUILLET

M. LAURINE

S. LAVILLE